

portunitate adhibendam benigne concessit. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 9 Januarii 1929.

L. † S. C. Card. LAURENTI, S. R. C. Pro Praefectus.  
Angelus MARIANI, Secretarius.

### TRADUCTION

Afin que la sainte Communion puisse être administrée à plusieurs malades d'une manière plus brève et plus facile, la Sacrée Congrégation des Rites a jugé à propos d'approuver l'instruction suivante, à savoir :

Quand la sainte Communion est distribuée à plusieurs malades qui sont dans la même maison, ou dans le même hôpital, mais dans des chambres distinctes, que le Prêtre ou le Diacre donnant la Communion récite seulement dans la première chambre au pluriel toutes les prières qu'il faut dire avant la Communion des malades selon le Rituel Romain, Tit. IV, chap. 4; que dans les autres chambres il dise seulement les prières: "Misereatur tui... Indulgentiam... Ecce Agnus Dei...", une fois "Domine non sum dignus... Accipe frater (soror)..." ou "Corpus Domini nostri Jesu Christi...", et que dans la dernière chambre il ajoute: "Dominus vobiscum", avec son répons et avec l'oraison suivante au pluriel: "Domine sancte...", et, s'il reste quelque parcelle consacrée qu'il donne là la bénédiction eucharistique, et qu'enfin il récite les autres prières prescrites dans l'Eglise comme de coutume.

Relation de toutes ces choses ayant été faite à Notre Très Saint Père le Pape Pie XI par le Cardinal soussigné Pro Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Sa Sainteté a approuvé et confirmé l'instruction ci-dessus; et Elle a bienveillamment accordé la permission de l'employer à l'occasion, nonobstant toutes choses contraires.

9 Janvier 1929.

L. † S. C. Card. LAURENTI, Pro Préfet de la S. C. R.  
Ange MARIANI, Secrétaire.



### LE JUBILE SACERDOTAL DE S. S. PIE XI

Dans la Constitution apostolique "Auspiciantibus Nobis", datée du 6 janvier dernier, qui prescrit une Année Sainte extraordinaire, le Saint-Père, rendant grâce à Dieu pour le cinquantième de son sacerdoce, supplie les fidèles d'unir leurs prières aux siennes afin de resserrer les liens d'intimité de la grande famille catholique, rendue participante de cet heureux anniversaire par l'ouverture des trésors célestes. Il concède une indulgence plé-